

## **RAPPORT MORAL**

### **Assemblée Générale APLER 2 octobre 2020**

Faire état de la vie de l'association en 2019 a un côté surréaliste tant la vie sociale est perturbée depuis sept mois et tant les points que je souhaite partager avec vous vont paraître décalés en regard de ce que nous vivons aujourd'hui ; ne pas être en direct est un handicap supplémentaire que je vais tenter de surmonter.

Cette situation paradoxale me permet d'avoir le recul nécessaire pour affirmer à quel point les membres du Conseil d'administration n'ont pas eu besoin des événements actuels pour révéler leur engagement et leur souci d'être des acteurs de la vie de l'association. Le projet associatif, la charte déontologique ne sont pas que des mots mais les supports d'un réel désir de bâtir avec les salariés et pour les salariés un cadre de référence rassurant et dynamique.

Les administrateurs se sont régulièrement investis dans des réunions stratégiques comme les COPIL, des rencontres avec les équipes afin de commenter le projet associatif et de répondre aux interrogations qu'il peut susciter ; a été finalisée également la refonte totale du site internet (apler.fr) avec comme objectif qu'il soit un espace d'informations, vivant, actualisé, concernant tout le monde.

Même si les projets en cours, à savoir la construction à Chabreloche qui n'a pas encore abouti et notre candidature pour une nouvelle structure dans le Cantal, ils démontrent la volonté associative de répondre aux multiples besoins d'accueil et d'améliorer la qualité de l'accompagnement des mineurs qui nous sont confiés ; ils se veulent aussi une amélioration du cadre de travail.

Ce souci de cohérence, de cohésion, de transparence facilite sans aucun doute les relations que nous avons avec les autorités de contrôle de la PJJ et ne peuvent que nous motiver à poursuivre dans ce sens ; j'ai la fierté de présider un CA certes critique mais sain, clair, soucieux du bien vivre de l'association.

Je voudrais insister également, et les événements de 2020 renforcent ce constat, sur le professionnalisme des salariés et leurs attitudes positives devant les situations les plus complexes ; cela n'exclut pas les erreurs, certaines failles, des périodes tendues mais, oserais-je dire.... c'est la vie, et cela me conforte dans l'idée

que poursuivre le travail sur la qualité de la communication entre nous est le meilleur moyen de limiter ces errements.

Il me faut, circonstances obligent, glisser un mot sur 2020 pour rappeler que chacun à son niveau a eu à s'adapter et ajouter aux exigences éducatives internes une prégnance externe (le masque, la distance,...) ; et là je dis bravo....dans l'ensemble des CER et au SHIDE la situation a été généralement maîtrisée, voire positivée. Cela m'a amenée à interpeller nos élus afin d'associer les salariés d'associations comme la nôtre aux remerciements faits aux soignants ; ce n'était pas le même travail, la même pression certes, mais un engagement parallèle qui a pu alléger la lourdeur de la situation ; j'y reviendrai sans doute avec le recul en 2021.

Avant de clore ce rapport moral j'ai une pensée particulière pour Monsieur RONZEL, Directeur interrégional de la Protection Judiciaire de la Jeunesse Centre-Est, qui nous quitte pour une retraite bien gagnée ; mais..... sait-on jamais, la porte est ouverte pour venir étoffer notre Conseil d'administration.

Pour conclure je pointerai le fait que ce qui coûte le plus, c'est ce qui ne se dit pas ; comme le dit Georges Steiner, nous sommes dans la civilisation du « *Comment Taire* » et j'ai voulu en ma qualité de Présidente de l'APLER dire et commenter parce que je suis pour le partage, pour l'échange et pour la rencontre, même si en l'occurrence les événements ne sont pas facilitateurs

Annick MAY  
Présidente APLER